Audit

Conseil

Expertise

52 Rampe Bouvreuil
76000 Rouen
Tél. +33 (0) 2 35 88 62 00
Fax. +33 (0) 2 35 70 60 38
bsec@actheos.com

www.actheos.com

EMPLOI CONSEIL

52 rue Victor Hugo

27000 EVREUX

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Experts Comptables
Commissaire aux comptes

SAS au capital de 150 000 €
RCS Rouen 680 500 998

BASSE SEINE EXPERTISE COMPTABLE
ACTHEOS

EMPLOI CONSEIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020

Aux Membres de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association EMPLOI CONSEIL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport qui font ressortir un déficit de l'exercice de 2 334 € et un total bilan de 900 213 €.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à la nouvelle règlementation comptable (ANC 2018-06) appliquée à compter du 1er janvier 2020.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activités et dans les autres documents adressés aux Membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Rouen,

BASSE SEINE EXPERTISE COMPTABLE
Société Commissaire aux Comptes Inscrite

Mathieu AMICE



Mathieu AMICE
2021.09.14
08:39:40 +02'00'

COMPTES ANNUELS ANNEXES AU RAPPORT

EMPLOI CONSEIL

BILAN ACTIF AU 31/12/2020

ACTIF	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)			Exercice 31/12/2019 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 837	1 837			
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres	51 291	41 685	9 607	6 788	6 788
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et Créances rattachées	1 000		1 000		
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
Total I	54 128	43 522	10 607	6 788	6 788
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	153 595	2 000	151 595	146 266	146 266
Créances reçues par legs ou donations			-		
Autres	166 417		166 417	112 699	112 699
Valeurs mobilières de placement	165 233		165 233	165 233	165 233
Instruments de trésorerie			-		
Disponibilités	402 430		402 430	112 055	112 055
Charges constatées d'avance	3 932		3 932	5 758	5 758
Total II	891 606	2 000	889 606	542 010	542 010
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion Actif (V)					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**945 734**	**45 522**	**900 213**	**548 798**	**548 798**

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organe de Tutel

Dons en nature restant à vendre

EMPLOI CONSEIL

BILAN PASSIF AU 31/12/2020

PASSIF	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	469 488	464 762	464 762
d'investissement affectés à des biens renouvelables…			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecarts de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Autres fonds associatifs (partie 1/2)			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Apports			
Legs et donations			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)			
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	- 2 334	4 727	4 727
Situation nette (sous total)	**467 155**	**469 488**	**469 488**
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Autres fonds associatifs (partie 2/2)			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
Droits des propriétaires - (Commodat)			
Total I	**467 155**	**469 488**	**469 488**
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés		**38 226**	
Total II	**-**	**38 226**	**-**
PROVISIONS			
Provisions pour risques Provisions pour charges			
Total III			
Fonds dédiés			
- sur subventions de fonctionnement			38 226
- sur autres ressources			
Total III bis	**-**	**-**	**38 226**
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 100		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	4 516	8 436	8 436
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	43 777	32 622	32 622
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	245	25	25
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	382 419		
Total IV	**433 058**	**41 084**	**41 084**
Ecarts de conversion Passif (V)			
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	**900 213**	**548 798**	**548 798**

EMPLOI CONSEIL

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations			
Ventes de biens et services			
Ventes de biens			
dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de service	236 559	262 448	262 448
dont parrainages			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation	231 727	179 913	
Subventions			179 913
Produits liés à des financements réglementaires			
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels			
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	- 556	9 327	27 327
Utilisations des fonds dédiés	38 226	18 000	
Autres produits			
Cotisations			
Dons manuels		2 749	2 749
Mécénats			
Legs et donations			
Contributions financières reçues			
Versement des fondateurs			
Quote-part de dotations consomptibles virées au compte de résultat			
Autres produits	10		
Total I	505 965	472 437	472 437
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stock			
Autres achats et charges externes	133 685	104 489	104 489
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés	4 285	1 534	1 534
Salaires et traitements	274 306	235 357	235 357
Charges sociales	87 216	86 571	86 571
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 643	40 071	40 071
Dotations aux provisions			
Reports en fonds dédiés			
Autres charges			
Aides financières			
Autres charges	4 290	5 341	5 341
Total II	508 425	473 364	473 364
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	- 2 459	- 927	- 927
PRODUITS FINANCIERS			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	126	4 205	4 205
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total III	126	4 205	4 205
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total IV			
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	126	4 205	4 205
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	- 2 334	3 278	3 278
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		1 974	1 974
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
Total V		1 974	1 974
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Total VI			
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		1 974	1 974
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)		526	526
Total des produits (I + III + V)	**506 091**	**478 616**	**478 616**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**508 425**	**473 890**	**473 890**

EMPLOI CONSEIL

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
SOLDE INTERMEDIAIRE			
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
- Engagements à réaliser sur ressources affectées			
EXCEDENT OU DEFICIT	**- 2 334**	**4 727**	**4 727**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole			
TOTAL			

ANNEXE

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui dégage un déficit de 2333,76 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social : L'association a pour but :

- Par l'expérimentation de nouvelles articulations entre les politiques et les activités d'insertion, de formation et de l'emploi, de favoriser l'insertion et l'évolution professionnelle de tout public.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés selon la réglementation en vigueur résultant :

- du nouveau référentiel de l'Autorité des normes comptables (ANC) N° 2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et abrogeant le règlement N° 1999-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations ;
- Du règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité ;

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable :

L'entité a appliqué au 1er janvier 2020 le règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et abrogeant le règlement N° 1999-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations ;

Ce règlement comptable est d'application rétrospective et a principalement impacté la présentation générale des comptes annuels avec des reclassements liés à la modification du plan de comptes (comptes supprimés, reclassés).

II – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée à la COVID-19 et les mesures gouvernementales prises pour l'enrayer, notamment l'état de confinement avec limitation stricte des déplacements pendant une période de 8 semaines, ont eu un impact significatif sur l'activité de l'exercice clos au 31 décembre 2020. Cependant, après validation auprès des financeurs de nouvelles modalités de preuves de réalisation, l'association a pris un certain nombre de mesures qui ont permis de ne pas remettre en cause la continuité d'exploitation.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	1 836,86			1 836,86
Installation et Agencement	5 650,00			5 650,00
Matériel de bureau	10 925,08	1 743,10		12 668,18
Matériel informatique	28 701,23	3 718,97		32 420,20
Matériel pédagogique	553,00			553,00
Total	**47 666,17**	**5 462,07**		**53 128,24**

b) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	100%	1 836,86			1 836,86
Installation et Agencement	10 à 25 %	1 684,54	627,78		2 312,32
Matériel de bureau	10 à 25 %	10 925,08	161,85		11 086,93
Matériel informatique	10 à 50 %	25 878,98	1 853,64		27 732,62
Matériel pédagogique	50%	553,00			553,00
	Total	**40 878,46**	**2 643,27**		**43 521,73**

2. Immobilisations financières

Nature	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Titres de participation	1 000,00		1 000,00
Prêts			
Dépôts et cautionnements			
Total	**1 000,00**		**1 000,00**

3. Etat des créances à la clôture de l'exercice

Etat des créances	Montant brut
Créances de l'actif immobilisé	
Créances rattachées à des participations	
Prêts (1)	
Autres	
Créances de l'actif circulant	
Clients douteux ou litigieux	2 000
Autres créances clients	151 595
Personnel et comptes rattachés	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	
Taxe sur la valeur ajoutée	
Autrs impôts, taxes & versements assimilés	
Divers	166 288
Groupe et associés	
Débiteurs divers	130
Charges constatées d'avance	3 932
Total	**323 944**

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Données en €

Tableau de variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	31.12.2020 A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	464 762	4 727			469 488
Fonds propres avec droit de reprise					0
Ecarts de réevaluation					0
Réserves					0
Report à nouveau					0
Excédent ou déficit de l'exercice	4 727	-4 727		2 334	-2 334
Situation nette	**469 488**	**0**	**0**	**2 334**	**467 155**
Fonds propres consomptibles	0				0
Subventions d'investissement	0				0
Provisions réglementées					0
Total	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

2. Subventions d'investissement

Nature	Brut	Taux	Net au début	Reprises	Net à la fin
Total					

3. Provisions

Nature	Début	Dotations	Reprises	Fin
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
Total				

4. Fonds dédiés

Tableau de variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exrcices
Subventions d'exploitation	38 226		38 226				0
Conseil Régional	10 000,00		10 000,00				
Conseil Départemental	4112,80		4112,80				
FSE	4 112,80		4 112,80				
DIRECCTE	20 000,00		20 000,00				
Contributions financières d'autres organismes ressources liées à la générosité du public							0
							0
Total	**38 226**	**0**	**38 226**	**0**	**0**		**0**

5. Emprunts et dettes assimilées

Nature	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Emprunts auprès des Ets de crédit			
Intérêts courus sur emprunts			
Intérêts courus à payer			
Total			

6. Etat des échéances des dettes

Etat des dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances		
		A moins d'1 an	A plus d'1 an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires (2)				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- A 2 ans au maximum à l'origine				
- A plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2) (3)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 516	4 516		
Dettes fiscales et sociales	43 777	43 777		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (3)	245	245		
Produits constatés d'avance	382 419	382 419		
Total	**430 957**	**430 957**	**0**	**0**
(2) Emprunts souscrits en cours d'xercice / emprunts remboursés en cours d'exercice				
(3) Dont.. Envers les sociétaires (indication du poste concerné)				

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Subventions d'exploitation

Nature	Exercice clos	Exercice Précédent
FSE - Référent	61 500,00	61 500,00
Conseil Régional		16 000,00
DIRECCTE		30 000,00
DRDFE		1 500,00
CD27 - Référent RSA	61 500,00	61 500,00
CD27 - RECO27	13 333,00	
Caisse des Dépots et Consignation	86 157,40	
Subv Aide à l'emploi	9 236,73	9 412,68
Total	**231 727,13**	**179 912,68**

2. Produits exceptionnels

Nature	Montant
Total	

3. Charges exceptionnelles

Nature	Montant
Total	

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	**E.T.P.** (2)	**Effectif** (1)	**E.T.P.** (2)
Cadres	1,00	1,00	1,00	1,00
Employés	14,00	12,24	8,00	6,95
Emplois aidés	2,00	1,14	1,00	1,00
Total	**17,00**	**14,38**	**10,00**	**8,95**

(1) Effectif à la clôture quelque soit la durée de travail (2) Equivalent Temps PleinTemps plein = 1 820 H/an

2. Indemnités de départ en retraite

Le montant du coût du départ à la retraite des salariés de l'association est de 5 859 euros. Ce montant est calculé conformément à la législation en vigueur dans le cadre d'un départ volontaire à la retraite, et proratisé pour tenir compte des droits acquis. Cette indemnité n'est pas provisionnée en comptabilité.